



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2016

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; Sébastien SIMION ; TOURTET Gilles ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; PINET Françoise.

Absents représentés : MME Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET).
M.GIRARD Joris (pouvoir à Gilles TOURTET)

Absents : MMES Jacqueline HARDON ; Julie GAY-PARA .

Le compte rendu du conseil municipal du 24 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Madame Odile DURAND est désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES COMPTABLES 2015

Budget principal

Section fonctionnement

Report du résultat + 735 312.71 €

Section investissement

Report du résultat + 196 733.07 €

Voté à l'unanimité

Budget eau et assainissement

Section fonctionnement

Report du résultat + 44 791.14 €

Section investissement

Report du résultat + 1 548 653.28 €

Voté à l'unanimité

Budget caisse des écoles

Section fonctionnement

Report du résultat + 2 555.93 €

Voté à l'unanimité

BUDGETS PRIMITIFS 2016

BUDGET COMMUNE

Les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 1 454 862.71 €. Les propositions des dépenses prennent en compte les charges à caractère général, les charges de gestion courante, et les charges de personnel. Concernant les recettes elles intègrent le report de l'excédent antérieur, le produit de la fiscalité, les locations des immeubles et les dotations de l'Etat. Le budget est proposé sans une hausse de la fiscalité.

Les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 1 312 377.78 €. Les dépenses sont compensées par les subventions

acquises et par l'autofinancement. Les principales dépenses concernent la pré-étude de la réorganisation des bâtiments de l'école, les travaux d'accessibilité des bâtiments, en particulier la mairie, l'achèvement du local de la Maison Pour Tous, le déplacement des services techniques à la zone artisanale, la révision du Plan Local d'Urbanisme et la deuxième tranche de l'aménagement de la traversée du village. Le chiffrage de la deuxième tranche doit être repris afin de pouvoir lancer les appels d'offres pour que les travaux puissent débiter à l'automne.

Le budget de la commune est adopté à l'unanimité.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 157 781.14 €. Des crédits sont prévus pour l'entretien des réseaux. Les recettes proviennent essentiellement de la vente d'eau dont une partie est reversée à l'Agence de l'Eau. En contrepartie ce reversement permet à la commune d'obtenir des subventions.

Les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 2 161 551.28 €. Les principales dépenses inscrites au budget concernent les travaux de construction de la station d'épuration et l'achèvement de la réalisation du schéma d'alimentation en eau potable. Les recettes proposées proviennent essentiellement des subventions acquises pour la station d'épuration et du report d'excédent d'investissement d'un montant de 1 548 653.28 €. Ce report découle de la souscription du prêt relais et de l'emprunt concernant les travaux de la construction de la nouvelle station d'épuration et d'élimination des eaux claires.

Le budget de l'eau et l'assainissement est adopté à l'unanimité.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Les dépenses et les recettes proposées s'élèvent à 12 149.93 €. Les dépenses sont équilibrées par le versement de la subvention du budget de la commune d'un montant de 9 594 € et par la reprise de l'excédent antérieur.

Le budget de la caisse des écoles est adopté à l'unanimité

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le budget est proposé sans une hausse de la fiscalité, les taux restent identiques, à savoir : taxe d'habitation 8.16 %, taxe foncière bâti 16.72 %, taxe foncière non bâti 126.05 %. Le produit fiscal attendu est de 259 745 €

Taux votés à l'unanimité

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions voté aux associations reste identique à celui versé en 2015. Seule la subvention versée au Comité des Fêtes est réduite de 2 000 € en raison du montant important de l'excédent cumulé constaté dans le bilan financier 2015 de l'association. Madame le maire indique qu'en cas de difficulté financière résultant notamment de manque de recettes de l'association cette dotation pourra être revue. En accord avec les élus présents, elle souligne que les futurs représentants de cette association dont le rôle est important en matière de festivités peuvent compter sur cette éventualité.

L'association Entre Ciel et Buëch propose de nouveau une manifestation qui se déroulera sur deux jours au Chevalet début juillet, le montant de la subvention proposée est de 1 000 €. Les subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier complet comprenant entre autre un bilan des activités et un bilan financier. Accord à l'unanimité.

SUBVENTION AU RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)

Une subvention d'un montant de 150 € est proposée.
Accord à l'unanimité.

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET RELAIS SOUSCRIT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Ce prêt relais a été souscrit pour pouvoir payer les entreprises dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Madame le maire propose, après analyse de la situation financière de la commune avec le percepteur, de rembourser par anticipation une partie du prêt relais à l'échéance du paiement des intérêts au mois de juillet à hauteur de 300 000 €. Un autre remboursement, dont le montant sera fixé au regard des versements des acomptes de subvention, sera réalisé à l'automne.

Accord à l'unanimité

CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DE LA DEPOSE ET DE LA REPOSE D'UN BATIMENT EN CHARPENTE METALLIQUE A LA ZONE ARTISANALE

Pascal DEGASPERI et Christine DELORME sortent de la salle et ne participent pas au vote.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres publié sur le site internet marchés-publics : BOREY (Laragne) pour un montant de 40 532 € HT et ANGELI (Chabestan) pour un montant de 36 080 € HT (deux sous-traitants)

La commission communale compétente a examiné les offres. Les deux entreprises proposent les mêmes garanties décennales et techniques. La commission a retenu l'entreprise la moins-disant, EURL ANGELI.

Madame le maire propose de suivre le choix de la commission.

Accord à la majorité des membres présents – une abstention

TERRASSEMENT ET VRD SUR LE SITE DE LA ZONE ARTISANALE POUR L'IMPLANTATION DU BATIMENT

La réglementation impose aux communes de demander plusieurs devis pour la mise en concurrence. Trois devis ont été demandés : SAS POLDER (Laragne) 34 489 € HT – SARL BOREY (Laragne) 29 027.35 € HT – STP PISTONO (Veynes) 24 981.50 € HT.

Madame le maire propose de retenir STP PISTONO, l'entreprise la moins-disant.

Accord à la majorité des membres présents – une abstention

GRATUITE DE STATIONNEMENT DES VOITURES ELECTRIQUES SUR LA COMMUNE

Le plan de déploiement des bornes de charges publiques pour voitures électriques prévoit l'installation d'une ou plusieurs bornes sur la commune. Le versement des fonds d'Etat a fait l'objet d'une convention entre l'ADEME et le SYME05. Cette convention n'est exécutoire que si les communes concernées s'engagent pour la gratuité de stationnement des voitures électriques sur leur territoire pendant au minimum 2 ans. Aucun stationnement n'est payant sur la commune

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur Nans MICHEL informe la commune qu'il quitte l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle au mois de juin. Son frère Joris MICHEL serait intéressé pour reprendre ce logement. Madame le maire rappelle que son bail n'a

pas été reconduit par la mairie en raison des directives de l'éducation nationale interdisant l'accès de l'école à toute personne étrangère.
Le conseil est tout à fait favorable à attribuer ce logement à la personne dont le bail n'a pu être reconduit.

La gazette sera distribuée début avril.

La commune souhaite organiser cette année le concours des « fontaines fleuries ». La commission communale doit finaliser ce dossier.

Séance levée à 19 h 15.